

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 15471

présenté par
Mme Rubin

ARTICLE 55

Cet alinéa est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet amendement de suppression s'inscrit dans la logique de l'amendement précédent, et réaffirme que le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à la mise en place d'une règle d'or et d'un pilotage financier du régime universel tel que définis par le Gouvernement.

Cet alinéa précise que ce décret ne pourra établir de revalorisation annuelle des retraites à un niveau inférieur à un coefficient inférieur à l'inflation SAUF si c'est pour respecter l'équilibre budgétaire. Autant dire que vous admettez clairement la possibilité de baisser les pensions pour faire des économies sur le dos des retraités. Pour preuve, vous avez fait le choix de garantir l'équilibre budgétaire plus que un niveau de pension digne pour des millions de personnes.

Il s'agit bien ici d'un choix de société et loin de vouloir le masquer comme le fait le Gouvernement, le groupe de la France insoumise l'expose clairement par un refus de la logique libérale et destructrice.